

Faire le lien entre coopérateur et travailleur - Cocher la case "worker"

Avec le module `cooperator_worker`, un lien se fait automatiquement entre la prise de part et le fait d'être travailleuse ou travailleur :

- Par défaut, un contact qui n'est ne détient pas de part donnant accès aux shifts ne peut pas s'inscrire à un shift.
- Si le module `cooperator_worker_force` est installé, la case "force worker" sur le profil du contact permet d'ajouter n'importe quel contact au système des shifts.

Le lien entre **Cooperators** et la **Gestion des Shifts** se fait via les modules `beesdoo_easy_my_coop` et `cooperator_worker`. Il faut [configurer les types de parts](#) pour définir pour chaque type de part si le coopérateur peut travailler, faire ses courses, etc.

Si ce module n'est pas installé la case "worker" peut être cochée manuellement.

Il y a une petite erreur pour le moment, la case worker cochée ne met pas automatiquement le champs worker/eater sur worker and eater (ce qui devrait être le cas). Il faut donc le faire à la main.

Si le coopérateur est mineur au moment de sa prise de parts, il sera "eater" et pas "worker eater".

Revision #14

Created 15 March 2021 08:21:48 by Admin

Updated 30 January 2024 12:06:17 by Pol